

Direction Générale des Services

Bureau de l'Assemblée

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE

que l'Avis de classement de la Commission d'information
et de sélection d'appel à projets de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle
Aquitaine, séance du 9 mai 2017 concernant « Les Papillons blancs » et
L'APAJH du Périgord Noir

est paru au Recueil des Actes Administratifs

du mois de **JUIN 2017 (Tome I)**

et mis à disposition du public

dans le hall d'accueil du bâtiment D,

à compter du 3 juillet 2017

Fait à Périgueux, le 3 juillet 2017

Le Directeur Général des Services


Marc BÉCRET



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
DÉPARTEMENT

(Tome I)

SOMMAIRE

(TOME I)

DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION

Pôle Personnes Handicapées

- Service des Etablissements -

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL A PROJETS de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE AQUITAINE. SEANCE DU 9 MAI 2017 en date du 21 juin 2017 concernant « Les Papillons » et L'APAJH du Périgord Noir.....1

Avis de classement de la Commission d'information et de sélection d'appel à projets

Séance du 9 mai 2017

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment :

- L'article L 312-1,
- Les articles L 313-1 à L 313-27 et R313-1 à R313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du CASF ;

VU l'arrêté du 1er mars 2012 modifié de la Directrice générale de l'ARS d'Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé d'Aquitaine ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine du 22 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2015 portant adoption du Projet Régional de Santé d'Aquitaine ;

VU le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées pour la période 2012-2017 ;

VU l'arrêté conjoint du 17 mai 2016, portant calendrier prévisionnel d'appels à projet visant la création, l'extension, la transformation ou l'expérimentation d'établissement et service social ;

VU l'avis d'appel à projet médico-social n° 2017-1 en date du 16 février 2017, publié le 17 février 2017, relatif à la création d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pour adultes porteurs de troubles du spectre autistique (TSA) de 9 places ;

VU l'arrêté du 15 mars 2017 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet médico-social (membres permanents) ;

VU l'arrêté du 15 mars 2017 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet médico-social (membres non permanents) ;

VU les projets déposés par deux candidats, l'association « Les Papillons blancs » et l'APAJH du Périgord Noir, dont aucun n'a fait l'objet d'un refus préalable au titre de l'article R 313-6 du CASF ;

VU le procès-verbal de la commission ;

Les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets, lors de la séance du 9 mai 2017, ont rendu un avis sous forme de classement.

A la majorité des voix (8 Pour, 1 abstention, 0 contre), le classement retenu est le suivant :

- 1- Les Papillons Blancs,
- 2- L'APAJH du Périgord Noir.

Fait à Périgueux, le 21 JUIN 2017

Pour le Directeur Général de l'ARS-NA,

Pour le Président du Conseil départemental,

Sylvie BOUE,

Responsable du Pôle Animation Territoriale,
Délégation départementale de Dordogne



Annie SEDAN

Vice-Présidente du Conseil départemental

